Déclaration de Jacques Camille Paris au sujet de ses entretiens avec Jean Monnet (Strasbourg, 8 septembre 1952)

Légende: Dans cette déclaration du 8 septembre 1952, Jacques Camille Paris, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, fait le compte-rendu de ses entretiens avec Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), au sujet des liens organiques à établir entre les deux organisations.

Source: Déclaration de M. Paris Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au sujet de ses entretiens avec M. Monnet Président de la Haute Autorité, Sixième réunion des délégués des ministres. CM (52) Misc 3. Strasbourg: Conseil de l'Europe - Comité des ministres, 08.09.1952. 3 p.

Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. European Coal and Steel Community (General File), 2428, Vol. 2 1950 (Août-novembre 1952).

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_jacques_camille_paris_au_sujet_de_ses_entretiens_avec_jean_monnet_strasbourg_8_septembre_1952-fr-85196248-ff70-4a03-916f-e8f1a2b3603a.html

Date de dernière mise à jour: 26/03/2014

Déclaration M. Paris, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, au sujet de ses entretiens avec M. Monnet, Président de la Haute Autorité (Strasbourg, 8 septembre 1952)

Confidentiel

"Je me suis rendu à Luxembourg le vendredi 5 septembre.

1. Il m'a paru, en effet, qu'il était opportun de faire visite au Président de la Haute Autorité, à la suite de l'accord intervenu sur la réunion, dans les locaux du Conseil de l'Europe, de la première Assemblée de la Communauté du Charbon et de l'Acier.

J'ai estimé, en outre, qu'il convenait, précisément à la suite de cet accord, de commencer, sans plus tarder, l'exécution de la mission d'information qui m'a été confiée par le Comité des Délégués des Ministres, sur le problème des liens organiques à établir entre le Conseil de l'Europe et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

2. Je crois que mon geste a été apprécié et que les divergences qui s'étaient élevées entre M. Monnet et moi-même, au sujet de l'organisation de la session de l'Assemblée commune, ne laisseront pas de mauvais souvenir.

J'ai donc, sans plus tarder, demandé au Président de la Haute Autorité quelles étaient ses vues pour l'avenir, sur l'articulation du Conseil de l 'Europe et de la Communauté du et de l'Acier.

3. M. Monnet a tout d'abord déclaré que je le prenais un peu de court, étant donné la multiplicité des tâches qui avaient retenu jusqu'à présent l'attention de la Haute Autorité. Il a ajouté néanmoins qu'il avait déjà réfléchi à la question et il a bien voulu me faire part de quelques idées, plutôt à titre d'indication.

4. Avant d'exposer ces idées, M. Monnet a tenu à développer avec force un principe, à ses yeux essentiel, à savoir que le Conseil de l'Europe et la Communauté du Charbon et de l'Acier répondent à des conceptions différentes et que, par conséquent, il était fort délicat de faire violence aux textes en essayant de grouper les deux organismes. Une telle tentative présentait, a-t-il affirmé, l'inconvénient de créer de la confusion et comportait le risque de nuire à la Communauté, encore à ses débuts. Il importait, a dit M. Monnet, que les Européens eussent le respect de leurs institutions, qui sont plus importantes que les hommes. Il fallait, par conséquent, qu'ils s'en fissent une idée claire et facilement assimilable.

5. M. Monnet estime en même temps qu'il est indispensable qu'une collaboration intime s'établisse entre le Conseil et la Communauté. Il a été formel sur ce point et même chaleureux. Il a employé la formule suivante qui m'a paru remarquable, que "la Communauté devait envisager de conduire ses relations avec les pays européens qui n'en sont pas par le canal du Conseil de l'Europe". Certains pays, tels que la Grande-Bretagne, peuvent désirer faire un pas de plus et s'associer plus étroitement à la Communauté, tout en préservant leur souveraineté. La mission de Sir Cecil Weir témoigne de cette volonté d'association, mais, aussi bien en ce qui concerne la Grande-Bretagne et éventuellement les pays qui souhaiteraient s'engager dans la même voie qu'elle, qu'en ce qui concerne les autres pays membres du Conseil de l'Europe, la collaboration du Conseil et de la Communauté offre un intérêt capital. Cette collaboration - aussi complète qu'il le faudra - facilitera l'échange des idées, des avis, des suggestions, au bénéfice de toute l'Europe.

6. M. Monnet a ensuite marqué qu'il paraissait important de ne pas figer cette collaboration dans des formules rigides. Il convient de ménager les possibilités d'évolution les plus variées et de faire, en quelque sorte, une oeuvre vivante. Par suite, il est préférable de ne pas trop se presser, d'étudier le problème au fond, et d'y donner des solutions empiriques en laissant à l'expérience le soin de déterminer si elles sont bonnes ou mauvaises.

7. Pour sa part, le Président de la Haute Autorité estime qu'il faudrait développer les possibilités qui résultent du protocole sur les relations entre la Communauté et le Conseil de l'Europe. Ce protocole ouvre déjà certaines perspectives, mais il semble, dès maintenant insuffisant.

A titre d'exemple, M. Monnet envisagerait volontiers que la Communauté, représentée par le Président de la Haute Autorité ou par la Président du Conseil spécial des Ministres, ou par les deux, assistât à des réunions périodiques des Ministres des Affaires économiques des autres pays membres du Conseil de l'Europe, afin d'échanger des informations, des explications, des avis et des propositions. Sans doute, a-t-il dit, faudrait-il modifier le statut du Conseil pour permettre à certains pays membres d'être représentés en corps au Comité des Ministres, lors des réunions du Comité à l'occasion desquelles les Ministres des Affaires Etrangères cèderaient leur fauteuil à leurs collègues chargés des affaires économiques ou financières.

Il serait également utile, de l'avis de M. Monnet que le Président de la Haute Autorité, ou le Président en exercice du Conseil spécial des Ministres de la Communauté, ou les deux, fussent autorisés à exposer la politique de la Communauté devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Le Président de la Haute Autorité a précisé qu'il ne faisait que jeter ces idées dans la discussion, qu'il faudrait les examiner à fond, de même que toutes celles qui pourraient être proposées d'autre part, afin de créer cet esprit de collaboration qui lui parait fondamental.

8. Il se peut que M. Monnet aborde le problème, en reprenant les suggestions qu'il a exprimées, à l'occasion du discours qu'il compte prononcer à l'ouverture de la session de l'Assemblée commune."